



Pôle Attractivité et  
Développement Economique  
Suivi des dispositifs

DECISION  
de versement d'une aide à la cybersécurité  
LA LIMOUSINE DE CONSTRUCTIONS

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n°1.3 du 29 juin 2023 portant sur le centre de ressources en cybersécurité et sur le dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la délibération n°3.3 du 17 avril 2025 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la cybersécurité,

VU la demande d'aide cybersécurité déposée par l'entreprise LA LIMOUSINE DE CONSTRUCTIONS le 04 novembre 2025.

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 12 janvier 2026,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet d'aide à la cybersécurité, le souhait d'acquérir des solutions matérielles (hardware) et logicielles (software) afin de renforcer et protéger ses réseaux ses données contre les attaques numériques.

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT réalisées est de 8 427,30 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $8\ 427,30 \times 50\% = 4\ 213,65\ €$

D E C I D E

D'attribuer à l'entreprise LA LIMOUSINE DE CONSTRUCTIONS, dont le siège est situé au 2 rue Guy Môquet - 87280 Limoges, une aide financière d'un montant maximal de 4 213,65 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise LA LIMOUSINE DE CONSTRUCTIONS, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le

04 FEV. 2026

Le Président de Limoges Métropole,

Guillaume GUERIN